ÉLECTIONS ÉTUDIANTES 2026 : REPRÉSENTEZ LES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE L'ISM-IAE !

Les 24 et 25 novembre 2026, les étudiants de l'ISM-IAE sont appelés à élire leur représentant au sein du conseil de l'institut. Un siège de titulaire, accompagné d' un suppléant, est à pourvoir pour un mandat d'un an. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 10 novembre 2026 à 12h.

élections les 24 et 25 novembre 2026

Par voie électronique

Le renouvellement partiel des représentants étudiants au conseil de l'ISM-IAE constitue une occasion de participer activement à la vie et au fonctionnement de l'institut.

Être représentant étudiant, c'est porter la voix de ses camarades, relayer leurs attentes et contribuer aux échanges et aux décisions qui concernent la communauté étudiante.

Un siège de représentant titulaire, accompagné d'un suppléant, est à pourvoir** pour une durée d'un an. Chaque liste doit être composée de deux candidats de sexes différents, un titulaire et un suppléant.

Les étudiants souhaitant s'engager sont invités à déposer leur candidature avant le mardi 10 novembre 2026 à 12h.

Des élections 100 % dématérialisées

Cette année, l'ensemble de la procédure électorale se déroule exclusivement en ligne : dépôt des candidatures, signatures électroniques, consultation des listes et vote.

Toutes les démarches sont accessibles depuis la plateforme dédiée : **https://uvsq.legavote.fr**

Attention : les courriels envoyés par la plateforme LegaVote peuvent arriver dans les courriers indésirables (spams). Pensez à vérifier régulièrement votre messagerie.

Les dates clés du scrutin

- Depuis le 26 octobre 2026 : Publication des listes électorales
- 9 novembre 2026 : Envoi des identifiants aux électeurs
- 10 novembre à 12h : Date limite de dépôt des candidatures
- Du 13 au 16 novembre 2026 : Affichage des listes de candidats
- 18 novembre à 23h59 : Date limite des demandes d'ajout sur les listes électorales
- Du 24 novembre à 8h au 25 novembre à 17h : Vote électronique
- 26 novembre 2026 : Proclamation des résultats

Comment participer ?

Les étudiants sont invités à consulter les listes électorales afin de vérifier leur inscription et de s'assurer qu'ils pourront prendre part au scrutin.

Les demandes d'inscription ou de rectification doivent être effectuées directement sur la plateforme LegaVote : **https://uvsq.legavote.fr**

En cas de difficulté avec la plateforme, vous pouvez contacter la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'UVSQ à l'adresse **daji@uvsq.fr**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'ensemble des informations réglementaires, notamment l'arrêté électoral n° 2026-191, les modalités de candidature et les listes électorales, est disponible sur le site de l'UVSQ consacré aux élections étudiantes : **https://www.ism-iae.uvsq.fr/elections-des-representants-des-etudiants-et-etudiantes-aux-conseils-de-composantes-scrutin-electronique**